



Dix-huitième Conférence du PROE

Apia (Samoa)
11-14 septembre 2007

Point 8.1.1 de l'ordre du jour : Programme-cadre régional sur les espèces marines et dispositifs régionaux pour la conservation des espèces marines d'intérêt particulier

Objet du document

1. Présenter le Programme-cadre régional révisé sur les espèces marines pour les cinq années à venir (2008-2012) et solliciter son adoption par les Membres. Le document propose également l'inclusion des requins parmi les espèces marines d'intérêt particulier figurant dans le Programme-cadre et fait le point sur les dispositifs régionaux pour la conservation des cétacés, dugongs et tortues marines, élaborés sous les auspices de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) dans les îles du Pacifique.

Contexte

2. Suite à la présentation par le Secrétariat à la 17^e Conférence du PROE (2006) d'un document de travail demandant l'approbation de la révision du Programme-cadre régional sur les espèces marines 2003-2007, la Conférence :

- **a approuvé** le processus de révision du Programme-cadre régional sur les espèces marines 2003-2007 pour les cinq prochaines années (2008-2012) et a envisagé d'y inclure d'autres espèces marines d'intérêt particulier pour la région ;
- **a demandé** au Secrétariat de soumettre le Programme-cadre régional révisé sur les espèces marines pour 2008-2012 à l'approbation de la Conférence du PROE de 2007 ;
- **a encouragé** les pays insulaires océaniques participants à signer le Mémoire d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique élaboré sous les auspices de la CMS ;
- **a pris acte** des progrès enregistrés au titre du Mémoire d'entente pour la conservation des tortues marines dans la région des îles du Pacifique sous les auspices de la CMS ;
- **a exhorté** les Membres qui sont parties à la CMS, ainsi que leurs partenaires, à appuyer l'élaboration et le parachèvement, en temps opportun, du Mémoire d'entente pour la conservation des tortues marines ;
- **a encouragé** les États et territoires de l'aire de répartition des dugongs à participer activement à l'élaboration du Mémoire d'entente pour la conservation et la gestion des dugongs dans la région de l'Asie du Sud-Est, sous les auspices de la CMS.

Programme-cadre régional sur les espèces marines

Révision du Programme-cadre 2003-2007

3. Le Programme-cadre couvre des plans d'action quinquennaux visant trois groupes d'espèces marines d'intérêt particulier pour la région Pacifique : les dugongs, les tortues marines, et les baleines et les dauphins. La conservation des espèces de ces trois groupes continue d'être préoccupante à l'échelle mondiale tandis que certaines espèces restent inscrites à l'Annexe I¹ de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), aux Annexes I² et II³ de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et à la Liste rouge UICN des animaux menacés.

4. Un atelier technique a été organisé à Apia, en août 2006, pour faire le point sur les informations disponibles sur les baleines et les dauphins dans la perspective de la révision régionale du Programme-cadre. L'organisation d'ateliers techniques semblables sur les tortues marines et les dugongs n'a pas été possible pour des raisons financières.

5. Plusieurs réunions régionales sur les espèces marines, auxquelles étaient invités tous les Membres du PROE, ont été organisées en mars 2007 à Apia (Samoa) : atelier de sensibilisation à la CMS et première réunion des signataires du Mémorandum d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique ; atelier du Département de l'environnement et des ressources en eau (Australie) sur les interactions entre les cétacés et les pêches ; et réunions d'examen des plans d'action du Programme-cadre régional sur les espèces marines. Ces réunions d'examen ont permis aux participants des pays et territoires membres et aux partenaires de définir des domaines d'action privilégiés ainsi que des mesures prioritaires. Les réunions de mars 2007 ont été possibles grâce au concours financier du Secrétariat de la CMS, du gouvernement australien (Département de l'environnement et des ressources en eau) et du Conseil régional de gestion des pêches pour le Pacifique occidental (NOAA, États-Unis). Le projet de Programme-cadre révisé sur les espèces marines 2008-2012 est reproduit à l'Annexe 1.

Examen de l'inscription d'autres espèces marines au Programme-cadre 2008-2012

6. Conformément à la décision de la 17^e Conférence du PROE (2006), l'inscription au Programme-cadre d'une nouvelle espèce marine prioritaire d'intérêt particulier a été examinée lors de la révision des plans d'action susmentionnés. Les résultats de cet examen ont été validés auprès des participants, après la réunion, ainsi que des Membres qui n'y étaient pas présents. Une liste a ensuite été dressée en tenant compte des espèces les plus fréquemment mentionnées. Ces espèces sont énumérées par ordre décroissant dans le Tableau 1. Les quatre espèces les plus fréquemment mentionnées sont les requins, les bénitiers, les oiseaux de mer et les napoléons. Au total, 16 États et territoires membres du PROE (soit 64 %) et 15 États et territoires insulaires (sur 21, soit 71 %) ont participé à cet examen.

¹ L'Annexe I comprend les espèces les plus menacées de toutes les espèces animales et végétales couvertes par la CITES. Il s'agit d'espèces menacées d'extinction et la CITES interdit généralement le commerce international de leurs spécimens. Ce commerce peut toutefois être autorisé dans des circonstances exceptionnelles, par exemple à des fins de recherche scientifique. Un permis d'exportation (ou certificat de réexportation) et un permis d'importation peuvent alors être délivrés.

² L'Annexe I énumère des espèces en danger et les Parties qui sont des États de l'aire de répartition interdisent le prélèvement de ces animaux à moins qu'il ne soit effectué à des fins scientifiques ou pour améliorer la propagation ou la survie de l'espèce en question.

³ L'Annexe II énumère des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable et qui nécessitent la conclusion d'accords internationaux pour leur conservation et leur gestion, ainsi que celles dont l'état de conservation bénéficierait d'une manière significative de la coopération internationale qui résulterait d'un accord international.

Accords régionaux sur les cétacés, les tortues marines et les dugongs sous les auspices de la CMS

Mémorandum d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique

7. Le PROE a collaboré avec la CMS depuis 2003 en vue de l'élaboration du Mémorandum d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique. Ce Mémorandum d'entente est le fruit de trois réunions régionales ayant rassemblé les Membres et les partenaires du PROE dans le courant de 2006. Il a été ouvert à la signature lors de la 17^e Conférence du PROE, en 2006 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Neuf Membres du PROE et quatre organisations partenaires l'ont signé à cette occasion. Il est entré en vigueur à cette date, le nombre minimal de signatures (quatre) ayant été atteint.

8. La première réunion des signataires s'est tenue le 6 mars 2007 à Apia (Samoa). Deux Membres du PROE (les Îles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée) et une organisation partenaire (WWF Pacifique Sud) ont également signé le mémorandum d'entente à cette occasion. La liste actualisée des signataires est reproduite au Tableau 2.

Mémorandum d'entente pour la conservation des tortues marines dans la région des îles du Pacifique

9. La réunion devant élaborer et négocier, dans le cadre de la CMS, un mémorandum d'entente pour la conservation des tortues marines dans le Pacifique n'a toujours pas eu lieu. Le PROE poursuit les négociations avec le Secrétariat de la CMS et le représentant de l'Océanie auprès la Convention en vue de l'organisation de cette première réunion. Compte tenu de la nature migratoire des tortues au cours de leur cycle biologique, il est envisagé d'y inviter les pays riverains du Pacifique et les pays pratiquant la pêche hauturière qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les populations de tortues de la région. Cette première réunion fournira aux Membres l'occasion de se prononcer sur l'utilité d'un mémorandum d'entente pan-océanien.

10. La 16^e Conférence du PROE (2005) a demandé au Secrétariat d'élaborer des dispositifs régionaux sur les dugongs et les tortues marines, y compris sous les auspices de la CMS. Conformément à cette décision, l'Australie a soumis lors de la 8^e Conférence des Parties à la CMS (novembre 2005) une proposition encourageant les Parties et les États de l'aire de répartition à coopérer à l'élaboration et à la conclusion d'un mémorandum d'entente et d'un plan de conservation et de gestion des tortues marines sous les auspices de la CMS.

Conservation et gestion des dugongs

11. Comme indiqué précédemment, les dugongs ne vivent que dans six pays et territoires de la zone d'intervention du PROE : Australie, Îles Salomon, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu. Étant donné le faible nombre de Membres du PROE appartenant à l'aire de répartition du dugong, un mémorandum d'entente propre à la région océanienne n'est pas justifié dans le cadre de la CMS et les États concernés ont été encouragés à participer au Mémorandum d'entente de la CMS pour la conservation et la gestion des dugongs en Asie du Sud-Est.

12. La deuxième conférence intergouvernementale sur ce mémorandum d'entente s'est tenue en Thaïlande du 25 au 28 avril 2006. Le PROE a contacté les organisateurs pour s'assurer de la participation de tous ses États et territoires de l'aire de répartition des dugongs. Il y était également représenté, collaborant avec ses Membres de l'aire de répartition. Le PROE et l'IFAW y ont conjointement soumis un document d'information. Suite à cette réunion, un projet de mémorandum d'entente et de plan de conservation et de gestion a été diffusé fin 2006 pour examen par les États de l'aire de répartition. Le PROE et l'IFAW ont diffusé un nouveau document d'information encourageant les États de l'aire de répartition membres du PROE à signer ce mémorandum compte tenu de son importance régionale en matière de conservation et, en particulier, du Plan d'action du PROE sur les dugongs.

Recommandation

13. La Conférence est invitée à :

- **approuver** le Programme-cadre révisé sur les espèces marines pour les cinq prochaines années (2008-2012) ;
- **envisager** l'inclusion des requins en tant qu'espèce marine d'intérêt particulier dans le Programme-cadre régional sur les espèces marines 2008-2012 ;
- **demander** au Secrétariat de collaborer avec les OIG régionales concernées, notamment la Commission des pêches pour le Pacifique Centre-Ouest (WCPFC), la CPS et l'Agence des pêches du Forum, en vue de l'élaboration d'un Plan d'action régional pour les requins, en prenant acte de la décision 2006/05 de la troisième session ordinaire de la WCPFC sur les mesures de conservation et de gestion des requins dans le Pacifique occidental et central ;
- **encourager** les pays et territoires insulaires océaniques qui ne l'ont pas encore fait à signer le Mémorandum d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique, élaboré sous les auspices de la CMS ;
- **prendre acte** du rapport de la première réunion des signataires du Mémorandum d'entente de la CMS pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique ;
- **encourager** les États et territoires de l'aire de répartition à signer le Mémorandum d'entente de la CMS pour la conservation et la gestion des dugongs en Asie du Sud-Est lorsqu'il sera ouvert à la signature ; et
- **prier instamment** les Membres qui sont Parties à la CMS et le Secrétariat de la CMS d'organiser, avec le concours du PROE, la première réunion devant élaborer un mémorandum d'entente pour la conservation des tortues marines dans le Pacifique.